

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2013

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 59

N° de l'ordre du jour :

2013-04-21 : Etablissement d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;

Vu la délibération n°2009-11-12 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative à l'approbation des cartes stratégiques de bruit sur le territoire de Versailles Grand Parc ;

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a été transposée en droit français aux articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du Code l'environnement. Sa mise en œuvre a été organisée en deux échéances :

(1) Les agglomérations de plus de 250 000 habitants devraient produire et publier des cartes du bruit sur leur territoire et établir sur cette base des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) respectivement pour juin 2007 et juillet 2008.

(2) Les agglomérations comprises entre 100 000 et 250 000 habitants doivent produire et publier ces mêmes documents respectivement pour juin 2012 et juillet 2013.

En 2007, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a adhéré à un groupement pour la réalisation des études sur le territoire des communes de Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble, Versailles et de Viroflay. La commune de Bièvres, située hors du périmètre de l'étude menée dans les Yvelines avait procédé, dès 2004, à une étude similaire.

Par délibération n°2009-11-12, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a pris acte des cartes stratégiques de bruit. Ces cartes ont vocation à être réexaminées et, le cas échéant, révisées au minimum tous les 5 ans.

Il convient désormais de définir les actions à mettre en place pour réduire les nuisances sonores répertoriées à travers ces cartes du bruit.

Les actions du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ne portent pas sur les infrastructures qui ne sont pas du ressort des communes, notamment les voies ferrées, les routes nationales et départementales et les aérodromes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'engager la réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les seules émissions de sa compétence.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 58
Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

M. Bernard DEBAIN (Pouvoir de M. Frédéric BUONO) ne participe pas au vote.

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins 4 abstentions de Mme Daniella TROCHU, M. Gilles CURTI, M. Christian MAMY et M. Guy HEMET.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot', is written over the text 'Par délégation,'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

078-247800584-20130426-20130420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013